constructions élevées depuis quelques temps à proximité de l'usine de MM. Walerd et aussi à cause de la distance qui sépare cette section du centre du village.

Cartes de demi-tarif pour le personnel des Ecoles de Commerce et de l'Industrie. — Le soussigné émet le vœu que MM. les Ministres du Commerce et des Travaux publics usent de leur influence auprès des compagnies de chemins de fer, pour qu'elles consentent à accorder le voyage à demi-tarif au personnel des Ecoles pratiques d'industrie et de Commerce.

Salaires et retraites des cantonniers. — Les salaires des cantonniers paveurs et cantonniers des routes nationales, tels qu'ils ont été fixés au commencement de 1903, sont supérieurs de 4 à 9 francs par mois à ceux de leurs collègues des routes départementales et des chemins de grande et moyenne communication.

Ces divers agents ayant les mêmes obligations et exécutant les mêmes travaux, le soussigné émet le vœu qu'ils soient rétribués les uns comme les autres.

Il demande en outre que la retraite des cantonniers de la voirie départementale soit fixée aux deux-tiers du salaire moyen et qu'elle soit accordée après trente ans de services et au moins 55 ans d'âge.

Reconstruction du pont tournant en bois de la Planche-à-Quesnoy. — Le soussigné émet de nouveau le vœu qu'il soit enfin procédé, dans le plus bref délai, à la reconstruction du pont tournant en bois de la Planche-à-Quesnoy et insiste vivement pour qu'il soit substitué à l'ouvrage mobile actuel un ponceau de quelques mètres d'ouverture.

Lignes des tramways de Wattignies, Noyelles et Haubourdin. — Vu les délibérations ci-jointes des conseils municipaux d'Emmerin et de Noyelles, le soussigné émet le vœu que la ligne électrique de Wattignies soit prolongée jusqu'à Haubourdin en passant par Noyelles-lez-Seclin et Emmerin, étant donnés les réels services qu'elle rendra aux nombreux voyageurs, ouvriers et ouvrières qui se rendent journellement à Lille, Haubourdin, Loos et les environs pour y exécuter différents travaux.

Modification de la loi concernant la saisie-arrêt. — Que la loi du 12 janvier 1895 concernant la saisie-arrêt du dixième sur le salaire des ouvriers soit modifiée :

1° Que pour toutes les créances concernant le mobilier et l'habillement, le privilège de la saisie-arrêt soit supprimé ;

2° Qu'en aucun cas la saisie-arrêt ne soit considérée comme une cause valable de renvoi pour le personnel saisi ;

3. Que le tarif des huissiers concernant les frais de procédure pour toutes les saisies-arrêts soit réduit et basé sur celui des tribunaux de justice de paix ;

4. Que le tarif des greffiers de justice de paix soit également abaissé particulièrement pour ce qui concerne les répartitions ;

5. Que les droits perçus par l'Etat, frais de timbre et d'enregistrement, ainsi que ceux qui peuvent entraîner la procédure soient supprimés.

Concours de race bovine. — Les soussignés (MM. Potié et Lepeuple) considérant que M. le Ministre de l'Agriculture a encouragé avec beaucoup de raison, l'élevage de la race bovine Hollandaise en France par la création de concours spéciaux réservés aux animaux reproducteurs de cette race.

Considérant qu'un de ces concours a eu lieu à Arras en 1904 ; et qu'un autre sera tenu à Rethel en 1905.

Considérant qu'une grande partie du département du Nord, notamment la partie Sud-Est de l'Arrondissement de Lille, les Arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai, ainsi que la moitié de l'Arrondissement d'Avesnes se livre à l'élevage ou à l'exploitation de cette race et d'une variété dérivée qui prend actuellement beaucoup d'extension, grâce aux sacrifices que s'imposent les éleveurs de la région de Maubeuge.

Emettent le vœu :

Qu'un concours spécial de la race bovine hollandaise soit organisé dans le département du Nord en 1906 ;

Que M. le ministre de l'agriculture, tenant compte de l'extension de la race maubeugeoise, veuille accorder une subvention au moins égale à celle qui fut attribuée au concours d'Arras.

Vœux de M. Lepeuple

Arrêt de Phalempin. — Que l'Administration du Chemin de fer du Nord, veuille bien faire rétablir, à Phalempin, l'arrêt du train 321, partant de Douai pour Lille à 16 h. 17.

Les cultivateurs de la frontière. — Les cultivateurs qui exploitent des fermes le long de la frontière sont tous les jours en butte aux tracasseries de toutes sortes que leur suscite l'Administration des douanes au sujet de compte ouvert.

Cette mesure absolument vexatoire est inutile, n'empêche pas la fraude et nuit considérablement aux transactions commerciales.

En outre, le cultivateur, lorsqu'il fait une déclaration n'en reçoit pas de récépissé, et, si par oubli l'administration néglige d'inscrire sa déclaration, le voilà compromis, sa situation étant irrégulière.

Les soussignés prient le Conseil général d'émettre un vœu tendant à la suppression du compte ouvert et, en attendant cette réforme invite l'administration à faire remettre un récépissé au cultivateur chaque fois qu'il lui apporte une déclaration.

Les bouilleurs de cru. — Que le Conseil prenne en considération le vœu de la société des agriculteurs protestant contre le privilège des bouilleurs de cru.

Les wagons de bestiaux. — Que la Compagnie des chemins de fer du Nord accorde, comme le font les autres Compagnies, le retour gratuit en 2e ou 3e classe, aux acheteurs d'un wagon complet de bestiaux.

Les droits sur les huiles. — Que le Parlement vote le plus tôt possible la proposition Suchetet, amendée de façon à assurer, par l'établissement d'un droit suffisant sur les huiles, le marché national à l'huilerie française.

Vœux de M. Deloffre

La Médecine à la frontière. — Que la convention franco-belge de 1881 sur l'exercice de la médecine à la frontière, dont l'économie est préjudiciable aux intérêts français soit dénoncée ; que le gouvernement français désigne, comme il vient de le faire pour le Luxembourg, les communes françaises privées de médecin, où les praticiens belges auront le droit d'exercer leur art.

Les téléphones. — Que l'on installe d'abord le téléphone dans les chefs-lieux de canton et les villes de plus de 3.000 âmes qui ont offert de prendre à leur charge la totalité ou la moitié des frais d'installation.

L'indemnité des délégués sénatoriaux. — En session d'août 1904, plusieurs vœux tendant à diminuer l'indemnité aux délégués sénatoriaux furent discutés dans cette assemblée qui se mit d'accord pour que cette indemnité soit réduite aux frais de voyage et à une somme de 10 fr.

Les soussignés renouvellent leur vœu et demandent à M. le Préfet de vouloir bien insister tout particulièrement auprès de M. le Ministre de l'Intérieur pour que cette indemnité beaucoup trop élevée soit réduite dans les conditions acceptées par le Conseil général.

La délégation à l'élection sénatoriale est une charge civique et ne doit pas être une source de produits.

Le pont de Landrecies. — Que la Sambre au passage du pont de Landrecies soit élargie de façon à éviter le calement des bateaux et que le pont tournant soit établi à double voie charretière.

La fraude sur les beurres. — Que la loi présentée en mars 1903 par M. le Ministre de l'Agriculture en vue de la répression de la fraude sur la vente des beurres soit votée le plus vite possible, cette question étant très importante et même presque une question vitale pour les herbages de notre département.

Vœux de M. Turbot

La marine marchande. — Considérant que la loi du 7 avril 1902 sur la marine marchande, mal conçue, a lâchement abouti à un insuccès indéniable, qu'elle a cessé, dès à présent de produire tout effet utile, que les chantiers français de construction maritime sont prêts de manquer de travaux et qu'il est nécessaire de prendre immédiatement des mesures propres à leur rendre une activité qui intéresse grandement l'industrie métallurgique du Nord.

Le soussigné prie le Conseil général d'émettre un vœu tendant à ce que le Parlement discute, le plus tôt possible, le projet de loi présenté le 3 mars dernier par M. le Ministre du Commerce et l'adopte sans délai, en y relevant cependant, suivant les propositions de la Commission extra-parlementaire de la marine marchande, le taux des allocations accordées aux constructeurs de coques en fer et en acier et aux constructeurs de machines et chaudières.

Tarif de chemins de fer. — Que les Compagnies de chemins de fer modifient leur tarif commun G. V. n° 101 de manière à permettre aux titulaires de cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif, d'obtenir, aux guichets des gares, des billets d'aller et retour, dans les mêmes conditions qu'un voyageur ordinaire relativement aux destinations et à la durée de validité des tickets, mais du reste sans réduction des prix, qu'ils ont actuellement à payer pour le double parcours prévu (c'est-à-dire le billet d'aller et retour leur étant remis au prix d'un billet simple).

La chasse au faisan. — Que la chasse au faisan ait lieu au moment de l'ouverture générale de la chasse, c'est-à-dire dans les premiers jours de septembre.

Vœux de M. Buissart

Chemin-de-fer. — Qu'un train soit créé d'Anor à Hirson pour assurer la correspondance le matin avec les premiers trains qui partent d'Hirson dans toutes les directions.

— Que le train 1512 d'Hirson à Anor prenne les voyageurs à Avesnelles où aucun train sur Anor ne s'arrête de 11 h. 02 du matin à 5 h. 23 du soir.

— Que la Compagnie du chemin de fer crée une marquise en la gare de Trélon Glageon.

Qu'un bureau de tabac soit créé au café de la gare de Trélon.

Que le bénéfice du 1/2 tarif soit accordé par les compagnies de chemins de fer aux directeurs, professeurs, maîtres-adjoints, préposés à l'apprentissage des écoles pratiques d'industrie et de commerce.

Que la ligne de Landrecies, Etrœungt (groupe du sud), soit prolongée sur Wignehies et aboutisse à la gare de Fourmies ; que de Fourmies à Wignehies la voie soit établie à trois rails pour permettre indistinctement la circulation des wagons de chemin de fer à voie étroite et des wagons de chemin de fer à voie normale.

Vœux de MM. Loridan et Flament

Les enfants assistés. — Que le projet de réglementation, actuellement à l'étude à l'effet d'assurer l'application dans le département du Nord, de la loi du 27 juin 1904 sur les enfants assistés, s'inspire des idées de la plus large solidarité, afin d'assurer dans la mesure la plus complète, l'assistance à tous les enfants qui en ont besoin.

La discussion du vœu relatif à la politique coloniale, déposé à la session d'août 1904, est fixée en tête de l'ordre du jour de la séance du mardi 2 mai.

Le Conseil fixe sa prochaine réunion à demain mardi à trois heures.

La réunion dans les bureaux aura lieu à deux heures.

La séance est levée à 4 heures 15.

Pas-de-Calais

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain, l'insertion des divers vœux qui ont été déposés au Conseil général du Pas-de-Calais.

Une Journée à la Mer

Avec le concours des **Voyages Modernes**, agence officielle de la Cie du Chemin de Fer, le *Progrès du Nord* organise pour

LE DIMANCHE 14 MAI

un voyage à

BOULOGNE-SUR-MER

Nous ferons connaître sous peu de jours les **conditions extrêmement avantageuses** de cette excursion.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Dans l'enseignement. — Un nouveau poste d'inspecteur primaire vient d'être créé à Lens. Voici la répartition des cantons : 1re circonscription. — Cantons d'Arras (Nord et Sud), Vimy et Vitry.

Circonscription de Béthune. — Cantons de Béthune, Houdain, Laventie, Lillers et Norrent-Fontes.

Circonscription de Lens. — Cantons de Lens Est et Ouest, Cambrin et Carvin.

M. Landréat, inspecteur de l'enseignement primaire à Orléans, est nommé en la même qualité à Lens.

LA REGION

L'Election de Valenciennes

Remerciements de M. Castiau

Après rectification des chiffres du scrutin de dimanche, M. Castiau, candidat radical arrive en tête dépassant M. Theillier de Poncheville de vingt-quatre suffrages.

Voici, du reste, les chiffres rectifiés.

MM. Castiau	4434	voix
Melio	4015	»
Theillier de Poncheville	4410	»

Adresse aux électeurs

M. Castiau adresse aux électeurs la lettre de remerciement suivante :

Mes chers concitoyens,

Vous avez bien voulu me témoigner votre confiance en m'accordant 4379 voix au premier tour de scrutin.

Je vous en remercie profondément et je suis particulièrement heureux que la réaction se trouve vaincue par un vote d'ensemble de 8394 voix qui ont affirmé leur foi républicaine.

Je crois de mon devoir de continuer la lutte au second tour, et j'ose compter sur le concours de tous les hommes de progrès social pour faire triompher la République démocratique le 14 mai prochain.

ABEL CASTIAU.

LE 1ER MAI

DANS LE NORD

A LILLE

La manifestation du 1er Mai dont le nom seul évoque pour certaines âmes simples tout un sabbat de spectres rouges, s'est déroulée dans le calme habituel.

Cent cinquante ouvriers environ, partis vers 9 heures et demie de l'Hôtel des syndicats, se sont rendus à la mairie, puis à la préfecture, sous la conduite de M. Saint-Venant.

M. Delesalle n'aura étonné personne, pas même les délégués qu'il a reçus dans son cabinet, en refusant sa caution et son concours à la fête des travailleurs.

Il était assez peu probable qu'il accordât, par exemple, aux employés des jardins municipaux le congé sollicité pour eux ; le parti des « honnêtes gens » eût été en droit de le trouver mauvaise ; s'il a confié à M. Delesalle la direction de la chose communale, ce n'était point, n'est-il pas vrai ? pour qu'il fît à l'anarchie des concessions aussi scandaleuses.

Il a fait en somme ce qu'il pouvait faire, en recevant avec politesse les délégués de la manifestation, en les assurant qu'il prendrait bonne note, etc., qu'il transmettrait aux pouvoirs publics, etc., etc.

Une conférence a eu lieu aux Fantaisies Bouffes à 3 heures : MM. Saint-Venant et Wilmot, secrétaires du syndicats des métallurgistes ont pris successivement la parole.

Journée, en somme, joyeuse et animée comme toutes les journées de fête ; manifestation digne et calme ; les travailleurs ont démontré une fois de plus que ceux qui s'amusent à les représenter comme des fauves altérés de sang, font une besogne déloyale et malsaine.

A ROUBAIX

Lundi à 11 heures du matin, un cortège composé des sociétés musicales et chorales de la « Paix » ; de la Libre Pensée et des membres du P. O. F. a quitté la coopérative du boulevard de Belfort pour se rendre au cimetière et y déposer sur la tombe des victimes du travail, des couronnes offertes par les chambres syndicales textile, des charpentiers, des maçons, des peintres, des métallurgistes, par le P. O. F. et la Coopérative « La Paix ».

Au pied du monument, M. Henri Lefebvre, secrétaire général du P. O. F. a prononcé le discours d'usage.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

A TOURCOING

Journée absolument calme qui n'a donné lieu à aucune manifestation digne d'être signalée.

Dans quelques usines ou ateliers on a chômé l'après-midi en raison de la foire de Roubaix à laquelle bon nombre de nos concitoyens ont rendu visite, le temps étant beau et doux.

A DOUAI

Dès onze heures du matin une grande animation a régné à Dorignies et à Douai, sur le marché d'affrètement.

A une heure et demie près de deux mille mineurs étaient réunis à Dorignies, rue de Douai et six cents mariniers étaient groupés place Carnot.

A deux heures, chaque colonne se mit en route : les mineurs se dirigeant vers Douai et les mariniers vers Dorignies.

A deux heures et demie, la jonction se fit boulevard Lahure et, aux accents alternés de la *Marseillaise* et de l'*Internationale*, que jouaient quatre musiques différentes, le cortège se dirigea vers la place Carnot, où il arriva vers trois heures, juste à temps pour s'y rencontrer avec les sections syndicales de mineurs venues de Sin-le-Noble et de Waziers.

L'ordre du cortège s'établit alors définitivement et on se mit en marche.

En tête était portée la bannière du Syndicat des Mineurs du Nord, derrière laquelle se trouvaient les citoyens Goniaux et Chevonin, représentant les mineurs et les bateliers, ainsi que les dirigeants des syndicats et les conférenciers.

Venaient ensuite les diverses sections de mineurs avec leurs drapeaux, et notamment la section de Dorignies dont chaque membre était coiffé d'une chéchia rouge brodée d'or. Les mariniers suivaient.

De part en part, dans le cortège, étaient portées des pancartes indiquant les revendications des mineurs et des mariniers, qu'une délégation était allée porter à M. le Sous-Préfet.

Sur ces pancartes on lisait, pour les mineurs : « Retraites. — Million des Mineurs. — Journée de huit heures. — Délégués mineurs. — Minimum de salaires. — Prud'hommes mineurs — Comités permanents de conciliation et d'arbitrage. — Accidents du travail et maladies professionnelles. — Saisies-arrêts. — Caisses de secours — Contrôle des salaires — Nationalisation des mines. »

Sur celles des mariniers étaient exprimés les vœux suivants :

« Création d'une bourse officielle du fret. — Fixation des délais de chargement dans les mines — Création du Canal du Nord. — Création d'écoles flottantes pour la batellerie.

La manifestation, qui comprenait plus de trois mille personnes, ayant l'églantine rouge à la boutonnière, s'étendait sur un kilomètre et mit trois quarts d'heure pour parcourir les principales rues de la ville et se rendre à l'Hippodrome où un meeting était organisé.

A quatre heures et demie les délégués étant rentrés de la Sous-Préfecture, les musiques ont joué l'*Internationale* puis M. Jésupret, conseiller municipal de Douai, a été élu président avec, pour assesseurs, les citoyens Vandeville et Quintin. M. Victor Verschaeve a été nommé secrétaire.

Après que M. Jésupret eut remercié de l'honneur qui lui était fait, le docteur Desmons, les citoyens Goniaux, Chavonin, Maurice Monier et Escoffier ont exposé les revendications ouvrières et sociales, notamment celles réclamées par les mineurs et les bateliers.

Le citoyen Escoffier insista plus particulièrement sur l'histoire et le caractère de la fête du 1er Mai, qui est essentiellement une fête de la paix et du travail.

La réunion a pris fin à 6 heures du soir et le cortège, musique en tête, a de nouveau parcouru les rues de la ville, sans provoquer aucun incident.

Le soir, des bals très brillants et fort animés ont été donnés à Dorignies.

A DENAIN

La fête du 1er mai n'a pas été aussi brillante qu'on espérait : aux forges il y avait une coupe, les ouvriers étaient au travail à l'exception de quelques uns.

Aux forges et scieries l'équipe de jour et celle de nuit étaient complètes.

Aux établissements Cail et Cie et à la fonderie Demange les ateliers étaient fermés.

Un tir à la cible avait été organisé par la municipalité à sept heures du matin. A onze heures, rassemblement des tireurs sur la place Gambetta et défilé avec la musique municipale en tête jusqu'à la place de la Mairie, où divers groupements syndicaux sont venus à la Mairie remettre leurs revendications entre les mains de M. Selle, député-maire.

L'après-midi une partie de jeu de balle a eu lieu sur la place de la Mairie entre les parties Anzin, Valenciennes et Denain.

A dix heures du soir un feu d'artifice a eu lieu sur la place de la Liberté suivi d'un grand bal populaire sur les places de la Mairie et Gambetta.

A FOURMIES

Dimanche après-midi une réunion avait été tenue salle Lempereur, assistaient à cette réunion environ 300 personnes.

Ont pris successivement la parole M. Maret, conseiller d'arrondissement du canton de Trélon, M. Carlier, de Solesmes et M. Cartegnie, ancien maire de Wignehies.

Cette séance s'est terminée par un ordre du jour sympathique aux amis de Limoges.

Une profusion de petites affiches convoquaient les socialistes à trois heures après-midi, place Verte, pour la formation du cortège qui est parti à 3 heures 1/2 avec six couronnes.

Ces couronnes sont offertes par l'*Union socialiste fourmisienne, Le Parti ouvrier de Fourmies, Le Réveil du Nord* (socialistes libres), les villes de *Roubaix, Caudry* et *Le Cateau*.

Après que les couronnes eurent été déposées sur la tombe des victimes de mai 1891, MM. Delattre, Vandamme, Clarisse, Paris et Cartegnies ont prononcé des discours ; M. Carlier a récité une pièce de vers.

A DUNKERQUE

La journée s'est écoulée à Dunkerque dans le plus grand calme et les manifestations imposantes auxquelles se sont livrés les trois mille ouvriers qui y ont pris part n'ont pas été troublées par le moindre incident.

A 7 heures 1/2 du matin, les ouvriers se sont réunis comme chaque année à la Pointe. Tous avaient l'églantine à la boutonnière.

Le cortège, précédé des couronnes devant être déposées sur les tombes des camarades tombés au travail, traversa la ville et se rendit au cimetière où des discours furent prononcés par M. Sauvage, secrétaire général du Syndicat des Ouvriers du Port et par M. Simart.

Au sortir du cimetière, le cortège rentra à Dunkerque et se dirigea vers la Bourse du travail, où ont eu lieu les conférences que le *Progrès* a annoncées.

Seul le syndicat des ouvriers maçons a formulé des réclamations que deux de ses membres ont présenté à M. le Sous-Préfet, M. le Maire et M. le président de la Chambre de commerce de Dunkerque.

DANS LE BASSIN HOUILLER du Pas-de-Calais

Malgré le manifeste lancé par le bureau du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais et signé par les députés Basly et Lamendin, malgré les appels placardés par les soins des sections syndicales, invitant les ouvriers à fêter le 1er mai, le nombre des chômeurs n'est pas sensiblement plus important ce matin que les années précédentes à pareille date.

Aux mines de Lens, on compte 650 absents dont 500 à la fosse n° 2 et 150 au n° 1.

Aux mines de Dourges, il y a 1500 chômeurs et par suite de réparations au puits n° 6 le travail n'a pas été pris.

Aux mines de l'Escarpelle, les deux tiers du personnel manquent au travail.

Aux mines de Drocourt, on évalue les absences à un millier.

Aux mines de Bruay, travail complet.

Aux mines d'Ostricourt, il y a cent chômeurs.

Aux mines de Carvin, comme chaque lundi il y a chômage complet.

Aux mines de Courrières. — Environ la moitié des mineurs manquent au travail.

Aux mines de Meurchin. — Dans tous les puits de la concession on compte quarante absences.

Aux mines de Liévin. — Par ordre de l'agent général tous les puits ont été fermés.

Aux mines de Béthune. — Le travail est au complet.

Aux mines de Nœux. — Très peu d'absences.

Dans le jour des délégations ont été reçues dans les mairies. Des réunions publiques ont été tenues où les revendications ouvrières ont été agitées, puis le soir chose à noter, partout les mineurs une fois remontés de la mine ont fêté avec entrain, s'associant aux réjouissances organisées par les municipalités et peut être depuis longtemps les avait-on vu aussi enthousiastes.

A LENS

Le trente avril pour annoncer la fête, la Fanfare ouvrière municipale, s'est rendue dans l'après-midi, dans la cité du n° 12 où elle a donné concert.

A 8 heures, un bal populaire était organisé place de la République.

Lundi 1er mai, à onze heures, la Fanfare ouvrière municipale suivie des diverses délégations des corporations de la ville a parcouru les principales rues, puis s'est rendue à l'Hôtel de Ville. M. Basly, entouré de ses conseillers, a reçu les délégués qui lui ont remis les revendications et a promis son concours pour les faire aboutir. Le champagne a été offert à la Fanfare et aux délégations. Tous ont levé leur verre à l'Union des Travailleurs et à la prospérité de la ville de Lens.

A 3 heures du soir la Fanfare ouvrière s'est fait entendre dans un concert place de la République et pour clôturer la fête du travail le soir à huit heures, un bal populaire avait lieu place de la République.

Notons que les indigents du bureau de bienfaisance ont touché une distribution supplémentaire de pain et que les vieillards de l'hospice ont vu leur ordinaire amélioré et ont reçu chacun un franc.

A LIÉVIN

Le dimanche 30 avril, il a été procédé à une distribution extraordinaire de pain et de viande aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance.

A 5 heures, un cortège partait de la mairie et se dirigeait vers la cité du n° 11, où avait lieu la réception par la commission municipale, des travaux de canalisation et d'installation de l'éclairage au gaz.

A son arrivée dans la cité, M. Lamendin, député-maire, est reçu par les sociétés qui lui souhaitent la bienvenue.

Bientôt a lieu la fête inaugurale qui comprend concert par la Fanfare municipale, fête aérostatique vénitienne.

Le soir à 8 heures, deux retraites aux flambeaux ont parcouru les différentes rues des cités ouvrières.

Le lundi 1er mai, réception à l'arrêt du N° 3 de M. Goyer, secrétaire de la Pensée libre de Lille et de différents orateurs qui vont prendre la parole dans une réunion qui aura lieu à la Mairie, aux sons de brillants pas redoublés on s'y rend et bientôt la conférence commence sous la présidence de M. Lamendin ; M. Goyer, a fait l'éloge de la République, montre les réformes accomplies et a abordé la question religieuse. Il a parlé en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat. M. Lamendin a remercié l'orateur et un ordre du jour, félicitant ce dernier, a été voté. La réunion a été levée aux cris de : Vive Goyer ! Vive Lamendin ! Vive le Syndicat !

Un concert a ensuite eu lieu et un banquet auquel prirent part de nombreux convives.

A NŒUX-LES-MINES

Le calme le plus complet a régné à Nœux, aucune manifestation n'a eu lieu. Le personnel était au complet dans les ateliers, aux usines et aux fosses des mines de Nœux, à Hersin-Coupigny, Barlin, Beuvry et Annequin.

A BILLY-BERCLAU

Le maire de la commune de Billy-Berclau, voulant associer les miséreux à la glorification du travail et à la fête des travailleurs, a fait une distribution de pain et de viande aux indigents le jour du premier mai.

UN ENLÈVEMENT à l'Hôpital de Comines

Un fraudeur, Henri Milleville, s'était fracturé la jambe gauche en voulant se débarrasser d'un ballot de tabac. Les douaniers ayant saisi l'un et l'autre, le paquet fut transporté dans un bureau tandis que son porteur prenait le chemin de l'hospice.

Dans la nuit de samedi à dimanche ce dernier a faussé compagnie à son hôtel dans des circonstances qui méritent d'être racontées.

Les religieuses, dormaient, pour être nonnes on n'en est pas moins femmes.

Seule une veilleuse de nuit était chargée de veiller à ce qu'aucun malade ne fausse compagnie à l'établissement, soit par la porte, soit par la fenêtre.

Or, vers deux heures et demie, on constata, au cours d'une ronde, que le lit du fraudeur était vide.

Un enfant de six ans, qui couchait non loin du blessé, raconta que trois individus étaient entrés entre deux heures et deux heures et demie et avaient fait évader Henri Milleville par une fenêtre donnant sur la Lys.

Il y a donc tout lieu de supposer que le fraudeur s'est offert une promenade nocturne en gondole.

On escompte fort peu son retour.

Enfant noyé à Lens

Samedi, vers trois heures, le jeune Léon Duvocelle, dix ans, dont les parents habitent rue de Douai, partait pour s'amuser. Le soir venu, ses parents inquiets de ne pas le voir rentrer, firent d'actives recherches qui restèrent vaines. Lundi matin, à cent mètres de l'écluse numéro 2 du canal de Lens à la Deûle, on a retiré son cadavre. L'enfant, en jouant sur la berge, sera tombé accidentellement à l'eau.

L'accident de tramway de Liévin

La jeune Marguerite Delaby, qui fut vendredi dernier écrasée par le tramway dans les conditions que nous avons relatées, n'a pu survivre à ses blessures. La pauvre enfant est morte dimanche dans la soirée, après d'horribles souffrances.

Enfant brûlé à Sin-le-Noble

Le jeune Marcel Barbieux, victime de l'accident que nous avons relaté dans notre dernier numéro, est mort hier dans la soirée après avoir horriblement souffert.

Fillette écrasée à Marly

Une fillette de trois ans, la petite Gillet, s'amusant lundi soir devant la maison de ses parents, a été écrasée par le chariot d'un marchand de pommes de terre.

La malheureuse enfant est morte quelques instants après sans avoir repris connaissance.

Un jeune homme décapité

A BUSIGNY

Un terrible accident s'est produit hier matin sur la ligne de Valenciennes-Busigny.

Un jeune homme, M. Casimir Marbannier, 21 ans, scieur de long à Herbegnies, près du Quesnoy, qui se rendait à Compiègne, en compagnie de ses frères et d'amis, par l'express qui arriva à Busigny à 9 heures, a été, au Pont Saint-Benin, décapité.

C'est en regardant par la portière où il se trouvait, que sa tête vint frapper contre une arche du pont et qu'il fut tué sur le coup.

Tué par une lampe à Saint-Benin

M. Millet, de St-Benin, employé à la Compagnie du Nord à Croix-Fonsommes (Aisne), était occupé à descendre une des lampes d'un sémaphore, quand elle lui tomba sur la tête d'une hauteur de 6 mètres environ. Millet fut tué sur le coup.

LA BELGIQUE

Frères ennemis à Mouscron

Joseph Cousement, un jeune homme de 22 ans, locataire d'une maison de correction

---

mande pas mieux que de vous entendre.

— Et de me prendre en pitié également ?... Dites, oh ! dites-le !

— En pitié, pourquoi !... Demain, tout à l'heure, en m'appuyant sur votre bras, tellement confiante que je suis venue ici sans l'ombre d'une arrière pensée, j'aurai oublié... Et, vous le voyez, j'y reviendrai avec la même sécurité.

— Edmée, ce n'est point cela que je demande. Un serrement de vos doigts qui réponde au serrement des miens.

Et il l'attirait, l'attirait près de lui.

Un véritable effroi saisit la jeune femme.

Elle ne s'était point trompée.

C'était la passion, la passion bestiale, qui mettait cette lueur dans cette prunelle élargie.

Un double sentiment l'envahit : la colère et la crainte, qui se fondit immédiatement dans celui éprouvé tout à l'heure, tout d'indulgence et de tristesse.

Quoique n'ayant guère vécu, avec ses jours retirés de femme qui ne veut plus aimer, elle connaissait bien la nature de l'homme.

Elle savait que le plus honnête, le meilleur, celui qui possède sur lui le plus d'empire, a ses heures de défaillance et que c'est à la femme à pardonner.

Devant la première faiblesse de celui à qui elle avait voué une affection de sœur, allait-elle se draper fière, blessée, des mots amers dans la bouche, mettre entre eux une barrière qu'elle regretterait le lendemain d'avoir fait surgir, et que nul ne l'aiderait peut-être point à ébranler.

Il y a plus d'une façon pour une femme de se sauver d'un danger.

Celle qui consiste à l'ignorer est parfois la meilleure.

Toute sa présence d'esprit revenue, n'ayant plus dans la tête cette lourdeur qui l'engourdissait quelques instants auparavant, elle feignit de ne pas comprendre.

Ses doigts se tordirent dans ceux de Bernard.

Elle répondit en riant :

— Voilà... que voulez-vous de plus ?... Vous vient-il des doutes sur la sincérité de mon amitié ?

Il répéta :

— Ce n'est point cela que je vous demande. Ce n'est point votre amitié.

— C'est pourtant tout ce que je puis vous donner, tout... L'amitié, la confiance d'une femme... mon ami, que voulez-vous de plus ?

— Vous le savez bien.

— Non, je vous assure.

— Allons donc !... assez de feinte... Edmée ! Edmée !

Dans chacun de ces cris il y avait une souffrance aiguë, mêlée au déchaînement d'une passion furieuse.

Il ne la lâchait point, ses mains remontaient le long des bras, s'accrochant à ses épaules, tandis qu'il s'approchait en l'attirant toujours.

Un mouvement spontané en arrière la débarrassa de nouveau.

Mais pas deux pas, comme elle reculait, Bernard marcha sur elle.

Le mur l'arrêta.

Elle tendit un bras en avant, et d'une voix telle qu'il obéit :

— N'approchez point !... Si vous avancez encore, vous êtes un misérable !

Bernard Valère se pressa le front coup sur coup.

— Oui, balbutia-t-il au bout d'un moment, oui, j'allais me conduire... en misérable.

Et humble, d'un accent désespéré :

— Pardonnez-moi.

Elle était toute vibrante, les narines gonflées, les lèvres frémissantes.

Elle aussi se pressa le front à plusieurs reprises.

Il l'entendit murmurer, avec une lenteur douloureuse :

— Mon Dieu, combien j'ai eu tort de venir ce soir !

Alors, il se rapprocha, un coude appuyé contre cette muraille couverte d'une tenture épaisse, où elle s'adossait, crispant ses doigts dans ses cheveux.

Et il parla, sans qu'elle l'interrompît, sans qu'elle fît plus que lui un mouvement.

— Vous avez eu tort de venir ?... Non, il fallait que cela finît... Ici ou chez vous, chez vous ou ailleurs, cette heure devait sonner... Je vous aime... depuis longtemps, depuis des années... N'avez-vous rien vu ? Oh ! impossible que vous n'ayez point deviné mon martyre... les femmes devinent toujours... Vous avez été comme tant de femmes, froidement cruelle... Vous avez joué avec mon amour comme l'enfant joue avec son hochet... Le hochet se brise dans ses doigts, cent fois vous m'avez brisé le cœur avec une parole, avec un sourire... volontairement peut-être, pour le plaisir de voir souffrir et de sentir bien devant vous un esclave... Et vous avez pensé, que toujours, toujours, cela durerait ainsi ?... Vous avez cru qu'un seul regard aurait raison de la plus puissante révolte... Et aujourd'hui que vous voyez que vous vous êtes trompée vous ne trouvez que ces mots à dire :

— « Mon Dieu ! combien j'ai eu tort de venir ce soir... »

Il se tut.

La jeune femme le considérait, son agitation peu à peu dissipée, toujours profondément émue, mais reprise par l'impression qui avait anéanti déjà sa frayeur, son courroux.

Il se redressa.

— Parlez. Dites que j'ai raison, ayez au moins la franchise d'un aveu !

— Je vous plains, fit-elle, de pouvoir me juger ainsi.

Sa voix sembla s'étendre sur les yeux de Valère.

Pourquoi alors cette terrible parole ?... Je ne puis plus longtemps garder le secret qui m'oppresse, je vous le crie, je suis à vos genoux, je vous aime, je vous adore... Allez-vous, parce que je m'approche, que je vous prends la main, m'appeler misérable !

Il s'était traîné jusqu'à elle, et elle sentait encore contre sa chair, la fièvre de la sienne.

— Oui, dit-elle, la tête versée par lui, une larme tremblante au bord de ses grands cils, qui roula sur le front de Bernard, oui, je vous plains bien.

Il eut un rire pénible.

— Ah ! ah ! de la pitié !... C'est avec cela que vous répondez...

Elle avait des sanglots dans la gorge, elle n'eût pu articuler une parole.

— Edmée, reprit-il, mettant dans la façon dont il prononçait ce nom, toute sa détresse, par pitié dites-moi que je ne parle pas à une créature insensible, à une femme de marbre, dites-moi que vous me pardonnez, que vous me comprenez... que vous m'aimez !

— Vous comprendre, vous pardonner, oui... Vous aimer comme vous le voudriez... jamais, hélas !

Il se releva d'un bond, reprit sa tête à deux mains.

— Jamais, fit-il, son emportement revenu ; jamais !

— Hélas ! répéta-t-elle.

— Voyons, pourquoi !... demanda-t-il, avec une froideur subite, une de ces terribles accalmies qui sont le précurseur d'un formidable ouragan.

— Ne vous l'ai-je pas dit dernièrement encore, ici, à cette table que nous venons de quitter ?... J'ai eu au cœur un profond amour ; avec lui, mon cœur est mort, j'ai juré...

— Ah ! oui, un serment !... interrompit-il avec son rire strident, c'est pour respecter ce serment insensé, que vous me meurtrissez, que vous me broyez.... C'est pour ce mari, ce mari infâme qui vous a salie du plus odieux soupçon, qui vous a trompée sous votre toit, qui vous a contrainte à fuir, à aller chercher pour votre fils et pour vous le pain, la misère dans la mansarde glacée, c'est pour cet homme que vous me repoussez, moi qui mourrais pour vous... moi qui vous aime, entendez-vous ? Comprenez-vous la valeur de ce mot : aimer !... L'amour, le vrai amour, savez-vous ce qu'il est, ce dont il est capable ?... Mais de tout ! du plus sublime dévouement, des pires bassesses, d'un crime !... Edmée, il y a quinze ans, plus de quinze ans, que je t'aime d'amour !

Elle s'était remise à trembler, non entraînée par cette passion, mais occupée de terreur, ayant devant elle un homme qu'elle voyait pour la première fois, un être qui n'avait plus sa raison, une brute.

Il remit dans son visage, l'haleine qui l'avait déjà brûlée, la touchant encore :

— Je t'aime !... Je t'aime !... Soit ! si ce n'est pas par amour, que ce soit par pitié !

Valère allait ressaisir Edmée.

(A suivre).

BAPTÊME

DELESPAUL-HAVEZ

universellement le meilleur

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

90, Rue Nationale, Lille